



Conditions particulières d'utilisation des cartes de paiement dans le cadre du partenariat avec Vivid Money

Les présentes conditions particulières d'utilisation des cartes de paiement dans le cadre du partenariat avec Vivid Money (les « **Conditions Particulières** ») s'appliquent à l'utilisation des cartes de paiement fournies par la Banque dans le cadre de ce partenariat, cartes de débit ou cartes de débit virtuelles associées aux Comptes (tels que définis dans les Conditions particulières du compte courant dans le cadre du partenariat Vivid Money) ouverts auprès de solarisBank AG (ci-après, la « **Banque** »). Les présentes Conditions Particulières s'appliquent en complément des autres conditions commerciales de la Banque, en particulier les Conditions Générales de la Banque, les Conditions de paiement par prélèvement dans le cadre du système de prélèvement SEPA de base, les Conditions relatives aux Virements et les Conditions pour les services de banque en ligne. L'ensemble de ces conditions sont accessibles à l'adresse <https://www.solarisbank.com/de/informations-clients/> et disponibles sur support durable (elles peuvent être sauvegardées et imprimées). En cas de contradiction entre d'autres conditions commerciales de la Banque et les présentes Conditions Particulières, ces dernières prévaudront.

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent en complément des conditions conclues entre la Banque et le client concernant la mise à disposition et l'utilisation d'un ou plusieurs Comptes et l'utilisation de cartes de débit et/ou de cartes de débit virtuelles émises par la Banque (les « **Cartes** »). Les présentes Conditions Particulières s'appliquent lorsque le client utilise ses Comptes et/ou ses Cartes dans le cadre de l'utilisation de l'application Vivid Money (l'« **Application** »).

2. Cartes et Compte Carte associé

(1) Le client reçoit de la Banque une (1) Carte physique et jusqu'à cinq (5) Cartes virtuelles destinées à être utilisées en lien avec l'Application.

(2) Chaque Carte est rattachée à un compte à partir duquel l'opération de paiement est exécutée (le « **Compte Carte** »). Le solde de ce Compte Carte sera alimenté au moyen d'un virement correspondant effectué par la Banque à partir du Compte d'Opérations ou du Compte Supplémentaire correspondant, tels que définis dans les Conditions particulières du Compte courant dans le cadre du partenariat Vivid Money, ou le Compte en Devises Etrangères correspondant, tel que défini dans les Conditions Particulières des Comptes libellés en Devises Etrangères.

(3) Le client peut choisir dans l'Application le Compte à partir duquel l'opération de paiement sera ainsi exécutée par l'intermédiaire du Compte Carte.

(4) Tout solde créditeur du Compte Carte sera transféré sur le Compte d'Opérations, le Compte Supplémentaire ou le Compte en Devises Etrangères correspondant.

3. Portefeuille

Le client a la possibilité de combiner plusieurs Comptes d'Opérations, Comptes Supplémentaires et Comptes en Devises Etrangères en un groupe sur l'Application (le « **Portefeuille** ») afin d'alimenter le Compte Carte à partir de ces comptes.

4. Paiements

(1) Le client peut effectuer des paiements en euros sous réserve que son Compte libellé en euros, désigné conformément au paragraphe 2(2), ou les Comptes composant le Portefeuille conformément au paragraphe 3, présente(nt) un solde positif suffisant permettant d'exécuter l'opération. Il ne saurait y avoir de compensation entre les soldes des Comptes et le Compte Carte ne sera approvisionné qu'à partir d'un seul de ces Comptes.

(2) Si le client effectue un paiement en Devise Etrangère, la section III, paragraphes 4 et 5, et la section V des Conditions Particulières des Comptes libellés en Devises Etrangères s'appliquent *mutatis mutandis* respectivement aux opérations visant à équilibrer le solde du Compte Carte et à toute conversion de devises.